

La cité des morts au Caire

UN ABRI POUR LES SANS-ABRI

Galila El Kadi*

Dans sa trilogie *Les plaintes de l'Égypte érudit*, Youssef El Kaid dépeint de façon tragique l'Égypte de la fin des années 70 par une scène où un habitant des cimetières, pour assurer sa survie, ne trouve d'autre solution que de vendre sa famille aux enchères sur la place Tahrir. Le choix des cimetières comme cadre d'une action est une nouveauté dans le roman égyptien : l'auteur rompt ainsi le silence sur un phénomène mal connu et occulté jusque-là par les médias, à savoir la cohabitation des morts et des vivants dans les Nécropoles musulmanes du Caire (voir cartes en p. 153 et 231).

Ce sujet tabou une fois transgressé, la presse s'en est emparée, les journaux de l'opposition y trouvant une preuve supplémentaire de l'échec de la politique de l'État en matière de logement, la presse étrangère en retenant plutôt l'aspect pittoresque. Enfin ce phénomène a suscité aussi l'intérêt des sociologues, soit qu'ils le considèrent comme une survivance des coutumes funéraires de l'Égypte antique, ou comme la conséquence directe de l'hyperurbanisation de la deuxième moitié du XX^e siècle.

Aujourd'hui relativement bien connu, ce phénomène a été cependant exagérément grossi (1) tandis qu'était entretenue la confusion entre deux formes d'occupation de l'espace très distinctes :

— les tombes-maisons ou *hawch*, souvent très spacieuses avec des surfaces allant de quelques mètres à des dizaines voire des centaines de mètres carrés, qui comprennent plusieurs pièces, quelquefois deux bâtiments ou plus, généralement une cour, et se prêtent à l'habitat, sans inconvénients du point de vue de l'hygiène; les défunts sont déposés en sous-sol dans des caveaux en pierre voûtés, accessibles par un escalier clos de dalles de pierre; la qualité des sols sablonneux, arides, sans humidité aucune, prévient tout risque de remontées polluantes;

— les îlots ou enclaves d'habitations urbaines qui se sont développés autour des mausolées et des grands complexes funéraires à partir de noyaux moyenâgeux, ou bien sur les espaces vacants à l'intérieur ou aux abords des cimetières; ces îlots d'habitation n'ont jamais été spatialement définis, mais ont toujours été mêlés aux tombes. C'est seulement un rapport quantitatif différent entre tombes

* ORSTOM

(1) Les chiffres concernant le nombre des habitants des cimetières avancés par la presse et répétés par des députés de l'opposition au Parlement, varient entre 1 et 2 millions d'habitants. Selon la recherche du Département de sociologie (avril 1984), il y aurait 900 000 habitants. Tandis que le chercheur M. Gad a estimé le nombre des habitants à 275 000.

et édifices d'une autre nature, qui nous permettra de qualifier ces zones d'îlots d'habitat.

Îlots et *hawch-s* totalisent actuellement près de 179 057 habitants, dont 15 000 dans les *hawch-s* (2). Ils n'étaient qu'une dizaine de milliers en 1897; gardiens des riches sépultures, réciteurs de Coran (*muqri*), croque-morts, fossoyeurs, carriers et tailleurs de pierre. A partir du début du siècle, vont affluer dans les cimetières les plus pauvres, les exclus de la ville des vivants : l'espace de la mort offre alors un ultime refuge à ceux qui, dans d'autres pays, d'autres villes, se retrouvent dans les bidonvilles. Ce phénomène ne date donc pas de la deuxième moitié de ce siècle, comme on l'a souvent laissé entendre. Il n'est pas non plus lié à l'exode des habitants des villes sinistrées du Canal de Suez lors de la guerre des Six jours, selon une idée répandue. Il est plutôt la conséquence de l'accumulation des effets d'une crise urbaine apparue dès le début du siècle, et qui n'a cessé de s'aggraver.

Enfin ce phénomène, malgré les apparences, est moins spontané qu'on ne le pense. Depuis le Khédive Tewfik (1879-1892) jusqu'au président Sadate (1976-1981), l'État a contribué de façon directe et indirecte au peuplement des cimetières, par l'implantation d'ensembles de logements sociaux, par l'installation des sans-abri dans les *hawch-s*, ou par l'équipement de certains secteurs en réseaux divers, services socio-culturels et sanitaires.

Ceci a encouragé la naissance d'un marché foncier et immobilier parallèle dans les cimetières (3), géré par les croque-morts, régi par les lois de l'offre et de la demande, et toléré, voire légitimé par l'autorité publique. Au cours des quinze dernières années, ce marché a subi les contrecoups des augmentations vertigineuses des prix des terrains et des coûts de la construction dans la ville des vivants, et ces quartiers funéraires sont devenus progressivement inaccessibles aux plus pauvres.

La ville des vivants a compromis sa cité des morts, son double idéalisé, elle lui a transféré ses habitants et ses maladies. C'est ce rapport entre les deux cités dont nous allons suivre l'évolution à l'époque contemporaine après une incursion dans le passé lointain qui explique en partie la familiarité des Égyptiens avec leurs morts.

Les cités des morts à travers les siècles

On cite souvent l'exemple de la nécropole de Thèbes où ouvriers, artisans et gardiens résidaient en permanence, vivant dans des maisons à l'intérieur du cimetière dont l'enceinte renfermait également des casernes pour les soldats. La

(2) Estimation issue d'une enquête exhaustive de terrain, menée par l'ORSTOM et le GOHBP (General Organization of Housing Building and Planning Research) entre 1985 et 1988.

(3) Les terrains des cimetières sont des biens publics, c'est une propriété communale. Par conséquent ils ne peuvent faire l'objet de transactions. Ils sont concédés pour de longues durées pour la construction de caveaux familiaux contre des loyers fixés par la municipalité ou le gouvernement.

période gréco-romaine a vu régresser les pratiques funéraires, mais elles vont ressurgir au début de l'ère arabe, avec la naissance d'un immense quartier funéraire, la Karafah El-Kobra, à l'Est de Fostat (4), où se multiplient les tombes à coupoles, les mausolées et les mosquées. Dans ce lieu d'inhumation, qui était aussi un espace de pratiques religieuses liées à la mort, les morts et les vivants ont fait bon ménage à différentes occasions, fêtes religieuses ou enterrements mais ils n'ont pas vraiment cohabité en permanence.

L'extension de la Karafah va se poursuivre et s'amplifier au cours des époques fatimide, ayyoubide et mamlouke. Chaque dynastie dotera la capitale de l'Égypte d'un nouveau cimetière et marquera l'espace de la mort par des édifices civils, religieux et funéraires de plus en plus fastueux. A la veille de la conquête ottomane, ces cimetières, qui s'étaient soudés, formaient une énorme agglomération funéraire qualifiée par de nombreux voyageurs de « ville dans la ville » ou de « ville autonome ». Son peuplement est comparé à celui d'Alexandrie, ou de la ville syrienne de Homs (5). Plusieurs facteurs d'ordre social, culturel et économique ont favorisé le peuplement de la Karafah.

Les Fatimides (960-1171), nouveaux conquérants chiites venus de l'Afrique du Nord, construisent de luxueuses demeures funéraires pour leurs princes et leurs martyrs, renouant ainsi avec les vieilles habitudes pharaoniques. A ces sépultures sont adjointes des mosquées, dont une aile est réservée à l'enseignement du Coran et à la propagation du nouveau rite, des *ribat-s*, sorte d'hospices pour héberger les nécessiteux, et pouvant servir aussi aux cérémonies des soufis (6), des *gawasik* (petits palais) et des *qusur* (palais) dans ces lieux plus propices à la retraite et au recueillement. La multiplication des fondations civiles et religieuses dans la Karafah nécessite l'installation de quelques équipements d'infrastructure et des services, d'où le forage de puits, la réfection des aqueducs (7) et la mise en place de moulins à grains (8). Ces pratiques contribuent à rendre ces lieux plus hospitaliers et à les transformer en de véritables espaces de villégiature. Les vivants se mettent à y faire des séjours de plus en plus longs, à l'occasion des enterrements, des fêtes religieuses, mais aussi des fins de semaines, passant la nuit du jeudi à vendredi à réciter le Coran, et prenant leurs repas, dressant des tentes et selon leurs moyens se construisant de véritables maisons funéraires avec des commodités plus nécessaires aux vivants qu'à leurs morts. L'aménagement et l'entretien de cette cité des morts demandaient un personnel important, y logeant en permanence.

(4) Fostat fut la première capitale arabe de l'Égypte, fondée en 642/21H. A l'Est, au pied du Moqattam, a simultanément pris place la première nécropole musulmane. Celle-ci se développa ultérieurement sur le site de la Khittat (quartier) des Banou Karafah, une tribu de l'Arabie, d'où son nom de Karafah qui s'est étendu par la suite pour désigner toutes les nécropoles.

(5) A l'époque les cimetières occupaient un espace gigantesque, allant de Birkat el-Habach au Sud (ce lac occupait l'espace allant de Bassatine à Dar Essalam) à Abbaséyah au Nord, et du Moqattam à l'Est, au mur de Fostat à l'Ouest.

(6) A l'origine, le mot *ribat* désigne les casernes militaires où se reposent les guerriers et leurs chevaux; par extension il désigna d'autres établissements.

(7) Ibn Touloun fit construire un aqueduc qui puisait son eau à Birkat el-Habach au Sud et traversait la Karafah en se dirigeant vers le Nord pour s'incliner légèrement à l'Ouest afin d'approvisionner la Khittat des Banou Karafah.

(8) C'est à l'époque d'El-Hakem (1021), qu'on adjoignit un moulin à grain au Jami' el-Karafah et ce en faveur des pauvres.

La réinstauration du système des *waqf-s* (9) par les Fatimides, favorise également le peuplement des cimetières en permettant d'assurer les revenus nécessaires à l'entretien des édifices civils et religieux, et de subvenir aux besoins des habitants permanents.

L'époque ayyoubide (1171-1250) renforce ces tendances. L'unification en 1176 par Salah El Dine des quatre capitales de l'Égypte (10) accélère la construction des espaces vacants et l'intégration des cimetières dans l'ensemble de la ville unifiée.

Voulant faire du tombeau de l'Imam el-Chaféi (11) le centre de propagation du rite sunnite, Salah El Dine y adjoint une *madrasa* renforçant ainsi la fonction de lieu d'enseignement religieux de la Karafah. A partir de cette époque, *madrasa-s*, *khanqa-s* (12) et *zawya-s* (13) se multiplient dans la Karafah el-Soghra et des noyaux d'habitations se forment autour de ces nouveaux édifices dès la fin du XII^e siècle.

Sous les princes mamlouks (1250-1570) chaque souverain « se plaisait à effacer son devancier par la magnificence d'une sépulture plus grande que toutes les autres ». Les complexes funéraires ressemblent à de petites « cités fortifiées » avec leurs enceintes et leurs dépendances. Simultanément les *waqf-s* se multiplient d'une façon démesurée. Dans ces conditions il est normal que les cimetières attirent les pauvres de la ville qui bénéficient de la prodigalité déployée par les Mamlouks. A la fin de cette époque, l'énorme cité des morts du Caire, dont les limites géographiques dépassent ses limites actuelles, a achevé son développement : lieu d'hébergement des nécessiteux, de recueillement pour les *soufi-s*, d'enseignement religieux, de plaisir et de détente pour les princes mamlouks et les notables urbains, mais aussi d'exil pour les princes déchus, lieu de sortie réputé pour les habitants du Caire et enfin station obligée pour les pèlerins allant à La Mecque, d'où la naissance de quelques caravansérails et restaurants.

La conquête ottomane (1517) met fin à cette situation. La bataille décisive qui oppose l'armée turque aux forces mamloukes, mettant fin à leur règne, se déroule dans la Nécropole des Mamloukes, à Raydaneyah/(Abbasséyah actuel).

(9) Constituer un *waqf*, c'est immobiliser un bien et affecter son produit à une œuvre pieuse ou charitable. Ce système existait déjà sous les pharaons. Les fondations funéraires sont destinées à affecter au culte d'un défunt les revenus d'un domaine afin d'assurer à la fois l'alimentation du mort et celle du prêtre chargé de l'entretien de la tombe. Cf. *Dictionnaire de la civilisation égyptienne*. Edit. Hazan, Paris 1988.

(10) Salah El Dine avait prévu de réunir l'ensemble des quatre capitales de l'Égypte construites à différentes époques (Fostat, el-Askar, el-Qata'i et el-Qahira), dans une seule enceinte. Ce projet ne fut pas achevé, seuls deux murailles furent construites sur les trois prévues originellement.

(11) Mort en 819 et inhumé dans la Karafah el-Kobra, l'Imam el-Chaféi est le fondateur du rite chaféite, un des quatre rites de l'Islam, les trois autres étant le malékite, le hanbalite et le hanéfite.

(12) La *khanqa* est un « couvent » destiné aux soufis et aux « derwiches ». C'est un lieu d'hébergement, d'étude et de prière apparus à l'époque ayyoubide.

(13) *Zawya*, comme son nom l'indique, est l'endroit d'une mosquée, ou d'une *khanqa*, c'est une sorte de sanctuaire culturel ou chapelle. Le mot peut désigner aussi une petite mosquée, un oratoire ou la mausolée d'un homme saint. Cf. Le Caire, *Bulletin d'informations architecturales*, supplément au numéro 89, nov. 1984.

Ironie du sort, c'est dans les lieux choisis par ces princes pour être enterrés, que fut aussi enseveli leur Etat.

L'accapement et le détournement des *waqf-s* par les nouveaux maîtres du pays aboutirent bientôt à supprimer la source première des revenus des habitants de la Karafah. Celle-ci se dépeuple et ses monuments sont abandonnés. Les morts aussi la quittent. De petits cimetières anonymes naissent à l'intérieur de la ville, à Azbakéyah et à Boulaq. Les Cairotes prennent même l'habitude d'enterrer leurs morts dans les maisons.

L'armée de Bonaparte fait cesser ces pratiques en 1798, pour des raisons d'hygiène. Les cimetières intra-muros sont rasés et leurs ossements transférés dans la mosquée El Ezam où ils sont encore conservés de nos jours.

A l'époque de Mohamed Ali (1805-1841), deux mesures contradictoires sont adoptées, l'une tendant à la limitation des fonctions de la Karafah aux seules inhumations et pratiques religieuses liées à la mort et l'autre contribuant à sa renaissance et à son peuplement. L'imposition des biens *waqf-s* d'abord, puis la suppression des *waqf-s* familiaux réduisent le nombre déjà restreint des gardiens de tombes dans la Karafah, tandis que la modernisation et la laïcisation de l'enseignement enlèvent aux mosquées et *madrasas* des cimetières leurs fonctions éducatives. Mais Mohamed Ali se fait construire, non loin de la tombe de l'Imam el-Chafei, un mausolée familial, somptueuse demeure posthume, flanquée de six coupôles et comparée par Fromentin à la basilique Saint-Denis. Son exemple sera suivi par l'aristocratie, puis par la bourgeoisie et les classes moyennes. De vastes demeures funéraires comprenant plusieurs corps de bâtiments, des commodités (cuisines et cabinets de toilette) se multiplient dans la Karafah, appelant de nouveau l'habitat en permanence des gardiens et suscitant les convoitises des sans-abri.

Sans vouloir expliquer le phénomène contemporain de l'habitat des cimetières par la spécificité culturelle et historique, il nous semble évident que les survivances des pratiques funéraires païennes, si elles n'ont pas provoqué la cohabitation des morts et des vivants ont, du moins, contribué à la faciliter. Au nombre de ces survivances on peut citer l'architecture des tombes, les modes de construction et d'inhumation (14) et enfin la fréquentation hebdomadaire des cimetières par les familles des défunts dont certaines continuent toujours à y passer la nuit du jeudi au vendredi. D'autres pratiques contribuent également à rendre ces espaces toujours accueillants, telles la célébration de nombreux *mawlid-s* autour des mausolées des descendants du prophète, des Imams et des hommes saints et la tenue au cimetière de l'Imam el-Chafei d'un marché aux puces hebdomadaire.

Le changement des mœurs et l'adoption de nouvelles normes d'urbanisme au début du siècle, n'ont pas épargné les cimetières. Des lois en déterminent l'emplacement, le fonctionnement et du coup y interdisent strictement l'habitat

(14) En islam, l'inhumation doit se faire rapidement après le décès dans une terre non irriguée dans le désert, sous quelques pierres (tumulus), rien ne doit couvrir une tombe. Les coupôles sont interdites et les tombes ne doivent pas être accolées à une mosquée ou à une chapelle. Les visites sont permises dans certains rites et interdites dans d'autres.

en permanence des vivants (15). Mais des textes à l'usage, il y a souvent un hiatus. La crise urbaine du début du siècle va tout naturellement conduire à des altérations des dispositions originelles. Et à partir de cette époque, ce seront d'autres facteurs, plus socio-économiques que culturels, qui agiront sur la reprise du peuplement des cimetières.

De l'ilot à la tombe

Si l'architecture et l'urbanisme des espaces occupés par les tombes ne renvoient à aucun modèle funéraire connu dans les pays musulmans, l'implantation d'ilots d'habitation dans les cimetières semble également tout à fait spécifique à l'Égypte : en effet, au milieu des tombes, plusieurs quartiers urbains tranchent par leur silhouette verticale et leurs fortes densités avec le tissu lâche des vastes tombes à patios alignées le long de larges avenues. N'ayant jamais été spatialement définis, ces ilots se trouvent ainsi mêlés aux tombes.

De l'interprétation de ces deux types d'espaces habités, sont nées plusieurs variantes d'espaces mixtes de tombes et d'habitations, tant au sein des Nécropoles qu'à leurs périphéries, notamment à leurs points de contact avec l'agglomération : au Nord pour la nécropole de l'Imam el-Chafei, au Sud pour celle des Mamlouks et de tous les côtés pour le petit cimetière de Bab el-Nasr. Là les limites géographiques des cimetières s'estompent, c'est juste la différence d'échelle qui permet de distinguer les demeures funéraires de celles des vivants. Quant aux limites administratives, elles traduisent tout autant l'ambiguïté du terrain.

La grande nécropole Sud de l'Imam el-Chafei, rattachée administrativement au *qism* (division administrative correspondant à l'arrondissement) d'El-Khalifah, est divisée en six *cheyakhat-s* (sous-secteur), dont trois, El-Emamein, El-Tonsj et El-Kadreyah, possèdent des limites administratives qui correspondent aux limites géographiques de la Nécropole, et trois autres, Darb Gezayah, Arab el-Yassar et el-Bassatine el-Garbeyah, sont à cheval entre la Nécropole et les quartiers de la ville médiévale. L'ambiguïté de cette division administrative rend malaisée toute tentative d'évaluation précise de l'évolution du peuplement des cimetières, à partir des sources statistiques officielles. Toutefois ces données statistiques constituent des indicateurs intéressants pour suivre le développement de l'habitat (16).

Nous retrouvons la même imprécision du découpage administratif dans le cimetière de Bab el-Nasr, rattaché administrativement au *qism* de Gamaleyah. Seule la Nécropole Nord-Est des Mamlouks possède des limites administratives correspondant à des limites géographiques claires, à l'exception de sa partie Sud où les tombes interfèrent avec les habitations du quartier de Bab el-Wazir.

(15) Le premier code des cimetières fut promulgué le 29 janvier 1884, il fut suivi par de nombreux décrets spécifiant l'organisation des cimetières, leurs localisations et les réglementations du métier de croque-mort et de fossoyeur. Le deuxième code fut promulgué en 1966.

(16) Nous avons pris en compte les *cheyakhat-s* qui font partie historiquement de la Karafah mais qui sont actuellement partie urbanisées.

Les débuts de la crise urbaine

Dès la fin du siècle dernier, Le Caire a connu toutes les manifestations de la crise urbaine : croissance démographique accélérée, exode rural, spéculation foncière et immobilière, exclusion des couches populaires de la nouvelle ville habitée par l'élite, apparition de quartiers sous-intégrés ou *echech-s* (huttes), pénurie de logements, manifestations, grèves et revendications ouvrières en matière d'habitat, assainissement ségréguatif... A l'époque d'Ismail (1867), où les travaux de modernisation de la capitale avaient impliqué des démolitions importantes au cœur de la ville médiévale (17), il semblerait qu'une partie des anciens habitants des agglomérations rasées ait trouvé refuge dans les vieux édifices désaffectés de la vieille ville, tandis que les autres se dirigeaient vers les zones périphériques et les cimetières, où s'esquissèrent les premiers gourbivilles modernes du Caire. Au recensement de 1897, la population de l'ensemble des *cheykhar-s* des cimetières s'élève à 30969 habitants, les habitants des tombes, des gourbivilles et des vieux édifices du Moyen Age sont évalués à 8177. En plus des gardiens des tombes, du personnel d'entretien et des *maqri'*, s'installe une nouvelle catégorie socio-professionnelle exerçant une activité liée aux grands travaux d'urbanisme et de construction que connaissait la ville depuis un demi siècle : les carriers et les marbriers (18), tentés notamment par la proximité du lieu de travail (carrières du Moqattam). La précarité des conditions de logement de ces ouvriers, est un signe de l'émergence d'une crise du logement qui frappe essentiellement la classe ouvrière naissante (19). Déjà à la fin du XIX^e siècle, le problème des *echech-s* et la question du logement ouvrier sont posés dans la presse et pris en compte dans les études des services municipaux. Et bien qu'aggravant les risques d'épidémies et menaçant l'hygiène publique, le développement des *echech-s* ira de pair avec les travaux de modernisation de la ville.

L'évolution du peuplement des cimetières

De 1897 à 1927

Cette période est marquée par les grands travaux d'infrastructure : comblement des canaux, assainissement, construction de voies et amélioration de la voirie existante, mise en place d'un réseau de tramways et de lignes de chemin de fer de banlieue, adduction d'eau etc. Ces interventions publiques favorisent la construction de lotissements privés et de développement des banlieues. Mais parallèlement la paupérisation et l'exclusion des plus pauvres

(17) Pour ne citer qu'un exemple, le peccement des deux avenues de Mohamed Ali et de Clot Bey dans l'ancien tissu ont impliqué la démolition de 750 bâtiments.

(18) Les quartiers de Gamaleyah et de Darb el-Ahmar abritaient l'ensemble de la corporation des carriers du Caire, 316 et 741 respectivement, et 60 % des marbriers (331).

(19) En 1907, la classe ouvrière caïrote fut évaluée à 88270 ouvriers et 2646 ouvrières, travaillant dans les secteurs du transport, des chemins de fer, des usines de tabac et de la construction.

va en s'accélégrant. La hausse vertigineuse des prix des terrains au cours de la période des grandes spéculations foncières (1900-1907), conduit à l'expulsion des couches populaires, y compris des quartiers les plus pauvres tels que Maarouf et *echech-s* el-Charqawi (20).

Cette spéculation effrénée se conjugue avec l'explosion démographique et l'exode rural pour aboutir à une grave crise du logement. En 1917 plus de 40 % des ménages des *qism-s* de Gamaleyah, Darb el-Ahmar et el-Khalifah habitaient dans un logement d'une seule pièce, la population augmentant à un rythme très rapide. Dans ces conditions l'afflux des plus pauvres dans les cimetières ne peut que se poursuivre : les îlots d'habitation existants se développent tandis que d'autres apparaissent. En 1913, figure pour la première fois sur les plans cadastraux, au Nord-ouest de la nécropole de l'Imam el-Chafei, un lotissement qui prend le nom de el-Kharta el-qadima. Il s'agit d'un don du Khédive Tawfiq aux carriers logeant dans les *echech-s* pourchassés par les forces de l'ordre (21).

Le choix délibéré de « l'espace de la mort » pour implanter ce premier lotissement ouvrier, révèle le rôle assigné à ces lieux comme zone exutoire pour les pauvres urbains de la capitale. Cette opération de lotissement public est suivie par une autre opération similaire, mais de type privé. En 1917, s'esquisse le lotissement d'el-Tonsi, à l'Est du tombeau de l'Imam el-Chafei, sur un terrain vacant approprié illégalement par des croque-morts et des gardiens de tombeaux qui commencent à s'imposer comme acteurs fonciers dans les cimetières. A partir de cette date, les terrains vacants des cimetières vont désormais représenter un enjeu considérable, tant pour les sans-abri, que pour les *nazir-s* (gérants) des *Waqf-s*, les croque-morts, les gardiens des tombeaux et des monuments funéraires.

Parallèlement à cette appropriation frauduleuse de biens publics, un Comité de conservation des monuments de l'art arabe (22) est chargé, entre autres, d'établir des périmètres de conservation autour des monuments funéraires de la Karafah et de les remettre en état. Mais ni la bonne volonté des membres du comité, ni l'intervention de hauts responsables charismatiques et éclairés pour faire cesser les pratiques abusives ne parviennent à mettre fin aux contraventions aux règlements, notamment au code des cimetières de 1884. Et dans le voisinage des monuments funéraires, le problème n'est plus la construction de tombes sans permis, mais plutôt l'érection de véritables quartiers urbains construits le plus souvent grâce à l'appui implicite de Edaret el-Gabanat (administration des cimetières).

En 1917, la nécropole de l'Imam el-Chafei est dotée d'une ligne de tramway venant des Pyramides à l'Ouest et aboutissant à la place de l'Imam el-Chafei. L'insertion de cette nécropole dans le réseau de circulation moderne a contribué en partie à la croissance rapide de son peuplement.

(20) Maarouf fait partie du centre moderne, el-Charqawi est à Darb el-Ahmar.

(21) Propos recueillis sur le terrain, auprès de la population et des services municipaux.

(22) Le comité de conservation des monuments de l'art arabe fut créé par décret royal en 1882.

ÉVOLUTION DE LA POPULATION DES CIMETIÈRES : NOMBRE D'HABITANTS ET TAUX DE CROISSANCE

	Qait Bey	Barqouq	El-Kordi	El-Khawas	Belrakdar	Gamaleyah	Megawrine	Darb Ahmar	Emamein
1897 (1)	2287		3854	2321	2217	57897		68592	3406
1907 (1)	3046 3,3 %		3882 0,7 %	3323 4,3 %	1756 - 2,1 %	59054 2 %		67132 - 0,2 %	3554 0,3 %
1917 (1)	2965 - 0,3 %		4449 1,46 %	3621 0,9 %	1868 0,6 %	62329 0,55 %		69079 0,3 %	3684 0,36 %
1927 (1)	2661 - 1 %	1475	5503 2,37 %	4451 2,3 %	2288 2,2 %	74872 2 %		81516 1,8 %	4853 2,3 %
1937 (1)	3016 1,3 %	1794 2,2 %	4848 - 1,2 %	4579 0,3 %	2107 - 0,8 %	74289 - 0,8 %	68	81120 - 0,05 %	4492 - 0,2 %
1947 (1)	3995 3,2 %	2535 4,1 %	8016 6,5 %	6687 4,6 %	3177 5,1 %	107692 4,5 %	364 43,5 %	122080 5 %	7538 6,8 %
1960 (2)	10341 12,2 %	5610 9,3 %	8702 0,7 %	8632 2,2 %	5418 5,4 %	171724 4,6 %		148606 1,7 %	11679 4,2 %
1976 (2)	8050 - 1,4 %	8050 2,7 %	7881 - 0,6 %	7796 - 0,6 %	5526 - 0,2 %	166802 - 0,2 %		146299 - 0,1 %	15776 2,2 %
1986 (2)	8719 0,8 %	8536 0,6 %	5052 - 3,6 %	5446 - 3 %	4888 - 0,6 %	89841 - 4,6 %	1207	105208 - 2,8 %	16405 0,4 %

ÉTUDES

	Tonsi	Arab el-Yassar	Darb Gozayah	Bassatine	Kadreyah	Khalifah	Le Caire	Ensemble des cheyakhat-s
1897 (1)		5939	5478		5418	47196	570062	30969
1907 (1)		5165 1,3 %	3540 3,5 %		6240 1,5 %	53886 1,4 %	678433 1,9 %	30506 - 0,1 %
1917 (1)	1433	6828 3,2 %	3574 0,1 %	5090	6204 0,06 %	54712 0,15 %	790939 1,7 %	39716 3 %
1927 (1)	2861 10 %	8014 1,7 %	4796 3,4 %	5239 0,35 %	7526 2,1 %	68687 2,55 %	1073647 3,57 %	49397 2,4 %
1937 (1)	4441 5,5 %	8822 1 %	4971 0,36 %	5397 0,3 %	7141 0,5 %	75648 1 %	1312767 2,3 %	51675 0,5 %
1947 (1)	11460 15,8 %	11450 3 %	7092 4,27 %	7479 3,68 %	11276 5,8 %	107692 3,2 %	2079575 5,8 %	81069 5,6 %
1960 (2)	20204 5,9 %	15423 2,7 %	8688 1,7 %	14055 6,7 %	16151 3,3 %	141724 2,4 %	3359701 4,7 %	105095 2,2 %
1976 (2)	29520 2,9 %	23534 3,3 %	8915 0,2 %	24055 4,4 %	15834 - 0,1 %	186359 2 %	5074016 3,2 %	154637 2 %
1986 (2)	31652 0,7 %	22532 - 0,4 %	6970 - 2,2 %	54383 12,6 %	13259 - 1,6 %	163897 - 1,2 %	6052836 1,9 %	179057 1,5 %

(1) Recensement général de la population du royaume d'Égypte.
(2) CAPMAS. Recensement général de la population et des logements.

LA CITÉ DES MORTS A CAIRE

Plus tard, au lendemain de la première guerre mondiale, c'est le ralentissement du développement agricole qui provoque un exode rural massif vers la capitale, au point qu'en 1927, sur un peu plus de 1 000 000 de Cairotes, 644 000 sont nés hors du Caire. Les ruraux envahissent alors les cimetières, particulièrement celui des Mamlouks : au Sud du complexe funéraire du Sultan Barouq, un des chefs-d'œuvre de l'architecture ancienne du Caire, la nouvelle agglomération, Ezbet el-Saayda, dite aussi el-Barouqui, comptait en 1927 1475 habitants, exclusivement des ruraux fraîchement émigrés du Sud de l'Égypte et appartenant à des corporations d'ouvriers du bâtiment et de marchands ambulants. Par ailleurs le lotissement d'el-Tonsi croît à la vitesse vertigineuse de 10 % par an.

De 1927 à 1950

En terme de croissance démographique, on distingue pendant cette période deux étapes. Dans l'entre-deux-guerres, de 1927 à 1937, les trois *qism-s* de Khalifah, Gamaleyah et Darb el-Ahmar stagnent, tandis qu'on observe une très forte croissance de tous les *qism-s* du Nord de la capitale (Choubrah, Rod el-Farag, el-Wayli) résultant notamment de l'implantation des usines de textile de la jeune Banque Misr à Choubrah el-Kheima. On constate d'une façon générale une régression de la croissance de l'ensemble des *qism-s* de la vieille ville au profit des *qism-s* périphériques. Les *cheyakhat-s* des cimetières, quant à elles, régressent, à l'exception de celle d'el-Tonsi (taux de croissance annuel moyen de 5,5 % contre 2,2 % pour le Caire).

Entre 1937 et 1947, ces données sont renversées. Le Caire double presque sa population en dix ans, passant de 1 300 000 à 2 800 000 habitants. Après la seconde guerre mondiale, la fermeture des usines et des camps de travail créés pour les besoins des Alliés entraîne la mise au chômage de centaines de travailleurs. Dans ce contexte les conditions de logement se détériorent : en 1947, 49 % des ménages urbains de la capitale habitent dans une seule pièce, occupée en moyenne par 3 personnes. De très fortes densités sont enregistrées dans certaines *cheyakhat-s* des cimetières (143 142 hab/km² à el Kordi). Cette situation entraîne un véritable raz-de-marée vers les cimetières dont les *cheyakhat-s* enregistrent des taux de croissance annuels moyens jamais connus : 15,8 % à el-Tonsi, 6,5 % à el-Emamein et à el-Kordi, 4,1 % à el-Bassatine contre 5,8 % pour Le Caire; à Megawrin (68 habitants en 1937) le nombre des habitants est multiplié par cinq en 10 ans, logeant tous dans les tombes. En 1947 les *cheyakhat-s* des cimetières comptaient 69 367 habitants et avaient doublé leur population en moins d'un demi-siècle.

De 1950 à 1966

Entre 1950 et 1966, naît une « troisième ville du Caire ». Les quartiers résidentiels (23), les cités ouvrières (24) et satellites (25) édifiés font passer la surface urbanisée de 7 000 à 16 000 ha. Comme au début du siècle, des travaux considérables sont entrepris pour améliorer le réseau de circulation, notamment la voie express de Salah Salem qui contourne la capitale à l'Est, lie la rive Ouest à l'Aéroport en passant par les cimetières, les intégrant davantage dans la ville.

Première ville industrielle du pays, ville-phare du Monde arabe et l'une des plus grandes du continent africain, Le Caire ne cesse d'augmenter ses capacités d'accueil et conséquemment d'attirer de nouveaux migrants. En dépit des efforts notables de l'Etat dans le domaine de l'habitat, la ruée humaine qui a submergé la ville a débordé sur les cimetières. Là, les îlots d'habitation achèvent leur développement et complètent leurs équipements et leurs services : écoles, postes de police, marchés, commerces, activités artisanales... De véritables petites cités sont érigées au milieu des tombes dans l'entassement et la surdensité comme dans la ville médiévale. Elles sont devenues inaccessibles aux bourses modestes d'une population rescapée d'habitats insalubres ou d'immeubles effondrés (26). Ces îlots se transforment donc en une sorte de « fer de lance » de l'extension de l'habitat dans les tombes elles-mêmes, qui va se développer d'une façon spectaculaire. L'Etat y contribue par des interventions directes et indirectes : en y installant d'abord des sièges de l'Union socialiste arabe ainsi que quelques écoles primaires et préparatoires, en permettant, ensuite, aux fonctionnaires des *waf-f-s* d'occuper celles qui sont gérées par le ministère correspondant. Enfin, et pour renouer avec les traditions de ses prédécesseurs, l'Etat nassérien réalise une opération de H.L.M. avec ses équipements dans l'espace géographique des cimetières, au Sud de la citadelle et à la pointe Nord de la nécropole de l'Imam el-Chafei (27), afin de reloger, en partie, la population qui occupait des quartiers démolis et des terrains expropriés pour la construction de la voie de Salah Salem. Cependant le délogement des collines nécessaires à ces travaux se traduit par l'élimination de *echech-s* (Tell el-Mara), dont les habitants, ni dédommagés ni relogés, trouvent refuge dans les cimetières ou bien squattèrent les collines du Moqattam à l'Est de la nécropole des Mamlouks où s'esquisse le quartier spontané de Mancheyt Nasser. Les barres rectilignes

(23) Le développement de Dokki, Agouza, de Guizah (front du Nil), du quartier des Pyramides et surtout de Madinet el-Mohandessine, devenus les quartiers résidentiels de la nouvelle bourgeoisie, s'est opéré au cours de cette époque.

(24) Au Nord, Choubrah el-Kheima, à l'Est, Helmeiyet el-Zaitoun, au Sud, Helwan, plus d'autres quartiers ouvriers de moindre importance.

(25) Il s'agit de Madinet Nasr et de la cité du Moqattam, toutes deux prévues dans le Schéma Directeur de 1956 ; la première confiée à une société concessionnaire publique, fut une grande réussite tandis que la seconde, confiée à une société privée, a démarré très tardivement et eut un très lent développement. Actuellement, il s'agit de deux quartiers de la capitale et non de cités satellites.

(26) A l'époque 12 000 unités d'habitations devenaient hors d'usage tous les ans. En 1965, il fallait construire 70 000 unités de logements, seulement pour remplacer les unités vétustes.

(27) Cet ensemble prit place au Nord de l'ancien bidonville de Abagayah et à la place d'un ancien dépôt de munitions des forces britanniques.

qui essaient dans toutes les villes de l'Égypte au cours de l'époque nassérienne, font leur apparition dans les cimetières. Faut-il y déceler des intentions de règlement de comptes avec un passé où l'on privilégiait l'ostentatoire et le superflu au détriment des besoins réels de la population ? Ou s'agit-il encore une fois d'une volonté implicite de se débarrasser des pauvres urbains par leur assignation à résidence dans des espaces déterminés ?

De 1966 à 1986

Les mouvements de flux et de reflux des sans-abri vers les cimetières, toujours commandés par les grands facteurs structurants de la société, vont se stabiliser. Au cours de la décennie 1966-1976, le pays subit des bouleversements profonds du fait des deux guerres menées contre Israël, suivies par la signature d'un accord de paix en 1974. A partir de ce moment, l'Égypte recupère progressivement les puits de pétrole du Sinaï, le Canal de Suez est réouvert à la navigation internationale, l'économie du pays se libéralise, l'aide économique occidentale et arabe afflue, les travailleurs égyptiens de toutes les couches sociales prennent le chemin de l'émigration vers les pays arabes producteurs de pétrole — leurs transferts vers leurs pays d'origine vont constituer une des premières sources de devises du pays —, l'ère du boom économique commence.

Dans la capitale, des grands projets se préparent ; ils vont se concrétiser au cours de la décennie suivante. Deux schémas directeurs se traduisent par la réalisation d'un réseau de circulation impressionnant : voies en viaduc, tunnels, boulevard périphérique, autoroute, métropolitain... La spéculation foncière et immobilière bat son plein ; on rase les villas et on les remplace par des tours, on surélève les immeubles existants ; le changement d'échelle est spectaculaire, particulièrement en zones périurbaines où prolifèrent de véritables cités satellites spontanées.

Les cimetières s'intègrent toujours davantage à la ville, grâce, d'abord, au nouveau réseau de circulation rapide qui les enserre et les traverse, ensuite, aux extensions urbaines à l'Est (Manchet Nasser), à l'Ouest (plateau de Fostat), au Sud (Bassatine), au Nord-Est (Madinet Nasr) et grâce enfin à la mise en service de nouvelles lignes d'autobus.

Toutes ces actions devraient inciter les plus pauvres à venir occuper les tombes voisines des îlots d'habitation. Or il en est souvent autrement. Certes les candidats aux logements ne manquent pas puisque le mouvement de tertiarisation du centre construit au XIX^e siècle, déjà amorcé au cours de la décennie 1966-76, se poursuit, provoquant une diminution importante de la population des zones résidentielles centrales, et même de celles de la première couronne. Le même phénomène est constaté dans la vieille ville où, de plus, les rénovations privées non planifiées, conjuguées avec les effondrements de vieux immeubles entraînent des déplacements massifs de la population : les plus nantis se dirigent vers les nouveaux quartiers spontanés, d'autres obtiennent une tente ou une baraque dans les cités d'urgence construites par l'Etat, les plus pauvres louent une tombe dans les cimetières où les croque-morts se muent en agents immobiliers, les plus démunis squattèrent — avec la permission du

ministère des *Waqf-s* — les cours des mosquées et des *Wakala-s* (caravansérails) du Moyen Age. Mais en 1980 ils sont délogés de ces édifices anciens que l'Etat entreprend de restaurer et sont contraints eux aussi de se reloger dans les tombeaux. Toutefois, l'arrivée de ces nouveaux exclus de la ville des vivants dans la cité des morts, se conjugue avec le déplacement d'une partie des anciens habitants des cimetières vers les quartiers spontanés environnants, notamment Manchet Nasser à l'Est et el-Bassatine au Sud.

Ces deux mouvements de sens contraire et de force inégale, expliquent la croissance en nombre absolu des habitants des cimetières et la régression de la population de certaines *cheyakhat-s* et de certains îlots d'habitation. Globalement entre 1960 et 1976, la population des *cheyakhat-s* des cimetières passe de 124914 à 154637 habitants avec un taux de croissance annuel moyen de 2,4 %, mais avec des variations d'une *cheyakhat* à l'autre (de — 0,1 % pour el-Kadreyah à — 1,4 % à Qait Bey, et de 2,2 % à el-Emamein à 4,4 % pour el-Bassatine). Dans la décennie suivante, cette population atteint 179057 habitants avec un taux de croissance annuel moyen de 0,8 % (contre 1,9 % pour Le Caire et 8,8 % pour Manchet Nasser (28). Mais cette croissance absolue est en grande partie due à celle de la *cheyakhat* de el-Bassatine (29) (54384 habitants), largement urbanisée et englobant la partie la moins peuplée des cimetières, où les tombes ne comptent que quelques dizaines d'habitants. Si donc on excluait celle-ci on constate une décroissance du nombre absolu des habitants des cimetières (124673 en 1986). Comment peut-on expliquer cette régression ? Où se dirige la population la plus démunie dans une ville où les bidonvilles font quasiment défaut ? En l'absence d'études récentes sur les mouvements migratoires internes au Grand-Caire, nous ne pouvons qu'émettre quelques hypothèses basées sur les résultats du dernier recensement de 1986, quelques analyses partielles de la crise du logement, et nos observations empiriques sur le terrain.

La situation actuelle : logements sans habitants, habitants sans logements

Les quartiers centraux et péricentraux ont perdu 200000 habitants entre 1966-1976, et 500000 habitants ces dix dernières années. Ce dépeuplement du centre a bien évidemment profité aux quartiers spontanés périphériques qui ont maintenu des taux de croissance très élevés au cours des deux périodes intercensitaires (30). Cette dynamique s'est même accompagnée d'une nette amélioration des conditions de l'habitat, particulièrement entre 76 et 86 : baisse

(28) Manchet Nasser compte encore 55 % de logements d'une seule pièce, ce qui le place parmi les secteurs encore accessibles aux faibles bourses.

(29) Bassatine est devenu un *qism* à part entière en 1986, avec 450143 habitants (7,2 % de la population du Caire) il est devenu le premier *qism* de la capitale. *Cheyakha* el-Bassatine el-Gharbiyah, compte 54383 habitants.

(30) De l'ordre de 4,7 %, 10 % et 10,3 % respectivement pour Imbaba, Boulak el-Dakrou et el-Ahram, entre 1976 et 1986, à titre d'exemple.

sensible du taux des logements d'une seule pièce (de 45 % à 11 % en moyenne), du taux d'occupation par pièce (de 2,3 à 1,6), amélioration des équipements d'infrastructure (les raccordements aux réseaux publics d'eau et d'électricité passent respectivement de 64 % et 77 % à 95 % et 97,6 % en moyenne pour l'ensemble des zones spontanées). Mais on est frappé paradoxalement, par un taux important de logements vacants (14,2 % à Imbaba, 21,4 % à Boulak el-Dakrou, 26,6 % à el-Ahram, 15 % à Matareyah, etc.) et par l'augmentation des densités au km² (31). La mise en relation de ces dernières données révèle deux tendances : d'une part, la saturation des immeubles achevés, d'autre part l'inaccessibilité des logements vacants, souvent inachevés, aux faibles bourses, du fait de l'inflation continue des prix du foncier et des coûts de la construction et des exigences de plus en plus élevées des propriétaires pour le financement du second œuvre (menuiserie, plomberie, peinture, revêtement de sol, etc.). Lorsqu'on visite actuellement ces quartiers spontanés, on est frappé par le spectacle des constructions abandonnées, à différentes étapes de réalisation. Ni les mesures sévères prises par l'Etat contre le mitage des terres agricoles complétées par des mesures d'incitation financières en faveur des petits paysans, ni la fermeture des usines de brique cuite ne suffisent à expliquer la stagnation du marché immobilier dans les zones spontanées. Car les logements vacants se comptent par milliers actuellement en Egypte : 1 800 000, dont 523 000 au Caire. Telle fut la révélation la plus explosive du recensement de 1986. Si donc le déficit, imaginaire ou réel (32), des années précédentes s'est transformé en excédent, la demande des plus pauvres demeure toujours insatisfaite, à en juger par l'augmentation du nombre des habitations précaires (huttes, tentes, kiosques, etc.) qui est passé de 40 000 en 1976 à 144 444 en 1986 (de 6 000 à 20 000 au Caire). Ainsi, beaucoup considèrent aujourd'hui qu'il n'y a pas de problème de logement actuellement en Egypte, mais seulement une inadéquation entre l'offre et la demande et une mauvaise répartition du parc existant. Le problème est bien celui de l'exclusion et non de la pénurie de logements. C'est justement cette exclusion qui pourrait expliquer en partie la régression du peuplement des cimetières; car accéder à une tombe échappe de plus en plus aux faibles bourses. Et si les loyers des *hawch-s* demeurent acceptables (entre 5 et 20 LE par mois), les droits d'entrée exigés par les croque-morts, gestionnaires des lieux (entre 100 et 1 200 LE), opèrent une sélection dans les rangs des candidats. C'est ainsi que l'on assiste au cours des quatre dernières années à la renaissance des *echech-s* dans la cité des morts. Des huttes en tôle sont venues s'intercaler entre les tombes en bois du cimetière de Bab el-Nasr, d'autres se sont installées sur les toits des vastes tombes du cimetière de Sayeda Nafissa. Mais plus frappant encore est le bidonville qui s'est formé en bordure de la nécropole des Mamlouks et qui s'étend sur 2 hectares.

A cette extension des bidonvilles, qui demeure somme toute relativement discrète, correspond un développement plus important de l'habitat spontané sur

(31) Elles ont presque doublé à Helwan, à Matareyah, à Boulak el-Dakrou, el-Ahram et Imbaba.

(32) Un des grands spécialistes du problème du logement en Egypte, a montré que les rapports gouvernementaux et ceux des experts étrangers ont délibérément surévalué les besoins en logements pour servir les besoins des entreprises du bâtiment, locales et étrangères.

les terres désertiques. Jusqu'en 1980-82, en dehors des cimetières, l'exemple le plus spectaculaire d'appropriation des domaines de l'Etat était le lotissement spontané de Mancheyet Nasser (130 240 habitants en 1986). Deux nouveaux lotissements se sont développés depuis : l'un, Ezbet el-Haganah, sur la route de Suez (180 ha, 20 000 habitants), l'autre à l'Ouest de la nécropole de l'Imam el-Chafei, sur les décombres de Fostat (150 ha). Ce dernier, voisin des cimetières, a probablement attiré une partie des anciens habitants des *hawch-s*; car, même si l'on est mieux loti en équipements et en services dans les vastes demeures funéraires de la Karafah que dans ces lotissements du désert, être vivant et habiter une tombe est toujours socialement mal vécu.

Composition socio-économique de la population des cimetières

« Les habitants des cimetières constituent avec d'autres couches de la société un terrain propice au développement de la haine sociale et de la délinquance. Ils représentent un danger pour la paix sociale » (33). Ce discours du pouvoir, sert à masquer l'incapacité de l'Etat face à un problème qu'il a contribué à créer, qu'il est incapable de résoudre et qu'il feint d'ignorer.

Mais cette représentation mythique des habitants des cimetières a très longtemps trouvé un écho dans la population, qui les perçoit comme des repris de justice ou des trafiquants de drogue. Ce n'est que très récemment que cette image a été nuancée, grâce aux enquêtes de la presse et au cinéma (34), qui ont montré que cette population n'était pas plus « dangereuse » que les classes « laborieuses » habitant ailleurs.

Dans les îlots urbains des cimetières, les activités exercées par les habitants étaient déjà en 1927 identiques à celles des habitants de la ville des vivants. Plus tard, en plus de leur fonction de cités dortoirs, ces îlots devinrent également des lieux de production lorsqu'ils accueillirent, au cours des années 40, le trop plein des activités artisanales et des petites industries qui débordaient de la vieille ville (35); les effectifs des industries de transformation atteignent alors 32,5 % à Qait Bey, 31,8 % à Megawrine et el-Gharib, 26 % à el-Tonsi, contre 21,6 % au Caire. En revanche les effectifs des secteurs des carrières et du bâtiment dépassent de très loin ceux du reste de la ville (8,3 %), représentant 21,5 % à Qait Bey et 13,6 % à Ezbet el Barouqi. En 1976, s'il n'y a pas eu de changements notables dans la structure professionnelle des habitants des

(33) Appréciation tirée d'un rapport du Sénat sur le problème du logement. *al-Ahali*, 18/4/1984.

(34) Trois films, deux pour le petit écran, et un pour le grand ont directement traité le problème de l'habitat dans les tombes au cours de ces quatre dernières années. Les cimetières représentent actuellement dans les films égyptiens le lieu d'habitat des pauvres, s'étant substitués ainsi à la vieille ville.

(35) Il s'agit surtout des métiers de tissage, les ateliers industriels (soudure, limage, découpage, cuir, bois, etc.).

ilots, les effectifs employés dans les industries de transformation ont cependant enregistré une augmentation sensible (36).

Les statistiques officielles sur les activités de la population n'incluant pas les habitants des *hawch-s*, nous nous baserons sur une enquête de terrain menée en 1984/85 auprès d'un échantillon de 1000 chefs de ménage (37). Il en ressort que 31 % étaient artisans, 20,1 % des fonctionnaires (38), 12,8 % des travailleurs journaliers, 8,1 % des croque-morts et fossoyeurs, les 29,5 % restant se ventilait entre les gardiens des tombes et d'autres activités non définies. 10 % des personnes enquêtées travaillaient dans les cimetières.

L'étude des mobiles de l'exode vers les cimetières illustre son étroite relation avec la crise du logement : 13 % des personnes interrogées sont nées dans les cimetières et 87 % viennent des différents secteurs de la vieille ville où leurs logements se sont effondrés; parmi eux 45 % sont des migrants ruraux nés hors du Caire. Le taux d'illettrés de l'ensemble est de 64 %, celui des diplômés de l'université de 0,6 %. La mini-société des *hawch-s* enregistre un taux d'activité assez élevé : 73 % de la population de plus de 15 ans est active contre 44,8 % en ville, les sans-emploi étant composés dans leur majorité de femmes au foyer, de retraités et d'infirmes.

La structure sociale se présente en quatre catégories distinctes. Au sommet se placent les croque-morts et les fonctionnaires des *wagf-s*. Ils occupent en général les vastes demeures funéraires de l'ancienne aristocratie déchue et possèdent toutes les commodités, il ne leur manque que les salles de bain ! (39). Cette catégorie sociale s'est constituée en tirant des profits des cimetières : location de tombes dont les propriétaires et leurs descendants se sont éteints; vente des terrains vacants; trafic de drogue (40). Les profits tirés de ces opérations ont permis à cette couche sociale de se lancer dans des activités commerciales ou dans le domaine du bâtiment en ville. La deuxième catégorie sociale se compose d'artisans, de petits commerçants, de propriétaires de petits ateliers et de grands fossoyeurs. Les fonctionnaires, les employés de bureau des secteurs publics et privés, les journaliers et les petits fossoyeurs représentent la troisième catégorie. Au bas de l'échelle sociale on trouve les retraités, les personnes âgées, les infirmes, les commerçants ambulants et les chômeurs.

Les habitants des *hawch-s* ne constituent pas une classe sociale homogène, ce qui illustre l'ampleur du phénomène d'exclusion, qui ne touche pas les seuls déshérités mais frappe aussi une fraction des classes moyennes dont la déchéance

(36) 40,3 % à Qait bey, 34,5 % à Ezhet el-Barouqi, 33,4 % à El Emamein, contre 27 % pour Le Caire.

(37) Cf. Mahmoud Gad (Biblio.); les résultats de cette recherche furent inclus dans l'enquête menée par l'ORSTOM et le GOHBPB.

(38) Il s'agit de petits fonctionnaires du secteur public exerçant des fonctions subalternes : d'une façon générale, les fonctionnaires représentent actuellement une des catégories sociales les plus défavorisées.

(39) Les cimetières sont fortement sous-équipés en infrastructures, 38 % des habitants des tombes ont l'électricité et l'eau courante, et 3,9 % ont le tout-à-l'égout. Ce sont les latrines sur fosses sèches vidangées périodiquement qui dominent.

(40) Le trafic de drogue par ces croque-morts a été mis en évidence par de nombreux articles de la presse, puis confirmé par la recherche menée par le Département de sociologie de l'université du Caire. Cf. supra note (1).

amorcée semble irréversible. Le fait que certaines familles aient été réduites à venir cohabiter avec leurs propres morts à la suite de l'effondrement de leur logement dans la cité des vivants en est une illustration.

L'hétérogénéité sociale qui caractérise l'ensemble des habitants des cimetières, en partie due à l'ancienneté du peuplement de ces lieux, bloque toute action revendicative vis-à-vis des autorités publiques d'une part, et des croque-morts de l'autre. Ceci accentue la précarité de la situation d'une grande majorité des habitants des *hawch-s*, lesquels se trouvent, aussi, systématiquement menacés d'expulsion par les concessionnaires des tombes qui obtiennent gain de cause en recourant à la justice.

Le développement continu de l'expulsion des plus pauvres de la ville des vivants, puis de la cité des morts nous amène à nous interroger sur le devenir des cimetières et de leurs habitants. Deux tendances dominantes se dégagent actuellement à travers les discours des autorités publiques.

L'une consiste à vouloir déplacer les tombes dans le désert et à affecter les terrains libérés aux lotissements de standing. Cette solution ne prend pas en considération les habitants et ne mesure pas les coûts sociaux, financiers et culturels que représente une telle opération. L'autre, plus réaliste, part du fait que ces énormes nécropoles, avec leurs 250000 tombes-maisons (41), représentent un stock de logements pouvant mieux correspondre aux besoins des sans-abri que les tentes ou les baraques d'urgence mises à leur disposition par le gouvernorat du Caire, qui se trouve dans l'incapacité de satisfaire toutes les demandes (42). Cette politique a connu des débuts de réalisation avec le relogement dans les tombes, sur décret du gouvernorat, d'une partie de la population dont les logements se sont effondrés. Mais le récent rejet par le Conseil d'Etat d'une proposition visant à appliquer des lois de limitation des loyers aux *hawch-s* des cimetières, laisse planer des doutes sur une prochaine légalisation de la situation des habitants des cimetières.

Va-t-on assister au mitage insidieux de l'espace de la mort et de ses monuments sous l'inévitable poussée des bidonvilles ? Le Caire perdrait ainsi une de ses merveilles qui a fasciné les voyageurs étrangers au cours des siècles et qui suscite encore de nos jours chez les touristes et chez quelques indigènes marginaux, défenseurs du patrimoine architectural, une admiration mêlée de dépit et d'inquiétude. Ou verra-t-on plutôt les sans-abri prendre d'assaut les tombes-maisons vides à défaut de pouvoir squatter les logements vacants de la ville des vivants ? Rien n'est moins évident.

Le Caire, mai 1989

(41) Le nombre total des tombes dans les nécropoles du Caire, s'élève à 2 millions; seules 250000 furent construites avec des permis.

(42) Selon une recherche menée en 1984 par une équipe du GOHBPB, il y aurait 1000 demandes de tentes par mois auprès du seul gouvernorat du Caire.

Bibliographie

- ACHOUR (S.) : *La société égyptienne à l'époque des sultans mamlouks*.
- AMIN (M.) : *Al-awqāf wal-hayat al-ijtimā'iyya fi Misr* (Le waqf et la vie sociale en Egypte), Le Caire, Dār al-Nahda al-'arabiyya, 1980.
- CASANOVA (P.) : *Topographie du Vieux Caire*, in MIFAO, t. 3 (1906); t. 35 (1919).
- CLERGET (M.) : *Le Caire*, Le Caire, 1934.
- AL HADIDI (F.) : *Dirāsāt fi madīna al-Qāhira* (Études sur la ville du Caire), Le Caire 1982.
- EL KADI (G.) : *L'urbanisation spontanée au Caire*, URBAMA et ORSTOM, Tours 1987.
- EL KADI (G.) et BONNAMY (A.) : « Un lotissement dans un cimetière », *Urbanisme*, 219, mai 1987.
- FAKHRI (A.) : *Masājid al-Qāhira wa madārisuha* (Mosquées et écoles du Caire), t. 2, Dār al-Ma'ārif, Le Caire, 1969.
- GAD (M.) : *Al-tadakhkhum al-hadari wa sukn al-maqābir fi madīna al-Qāhira* (L'hyper-urbanisation et l'habitat des cimetières au Caire), mémoire de maîtrise non publié, Faculté des lettres, Université du Caire, 1984.
- HAMZA (M.) : *Karrāfat al-Qāhira fi 'asr Salātīn al-mamālīk* (Les cimetières du Caire à l'époque des sultans mamelouks), mémoire de maîtrise non publié, Faculté d'archéologie, Université du Caire, 1986.
- HANNA (M.) : *Al-iskān wal-masyada* (Le logement et le traquenard), Le Caire, Dār al-Mustaqbal al-'arabi, 1987.
- ILBERT (R.) : « Egypte - 1900 - Habitat populaire, société coloniale », in BROWN (K.) et al., *Etat, ville et mouvements sociaux au Maghreb et au Moyen-Orient*, Paris, L'Harmattan, 1989.
- JOMARD (M.J.) : « Description du Caire », in *Description de l'Égypte*, Etat moderne, II, Paris 1822.
- MAQRIZI : *Khitāt*, Le Caire 1852.
- MASSIGNON (L.) : *La cité des morts au Caire*, Le Caire, IFAO, 1958.
- MOSELI (F.) : *Al numuw al-'umrāni lil-Qāhira al-kubra fil-qarn al-'ishrīn* (La croissance urbaine du Caire au XX^e siècle), thèse de doctorat non publiée, Faculté des lettres, Université du Caire, 1979.
- MUBARAK (Ali pacha) : *al-Khitāt al-tawfiqiyya al-jadida limisr al-qāhira*, Bulāq, 1886-88, t. III.
- NIEBHUR (C.) : *Voyage en Arabie et en d'autres pays circonvoisins*, Paris, 1776-1780.
- OTHMAN (A.) : *Nazariyya al-wazifiyya fil-'imāra al-diniyya al-mamlūkiyya fi madīna al-Qāhira* (La théorie du fonctionnalisme dans les bâtiments religieux du Caire à l'époque mamelouke), mémoire de maîtrise non publié, Faculté des lettres, Université d'Assiout, 1979.

RAGON (M.) : *L'espace de la mort*, Albin Michel, 1981.

RAYMOND (A.) : « Le Caire », in *L'Égypte d'aujourd'hui*, Paris, Editions du CNRS, 1977.

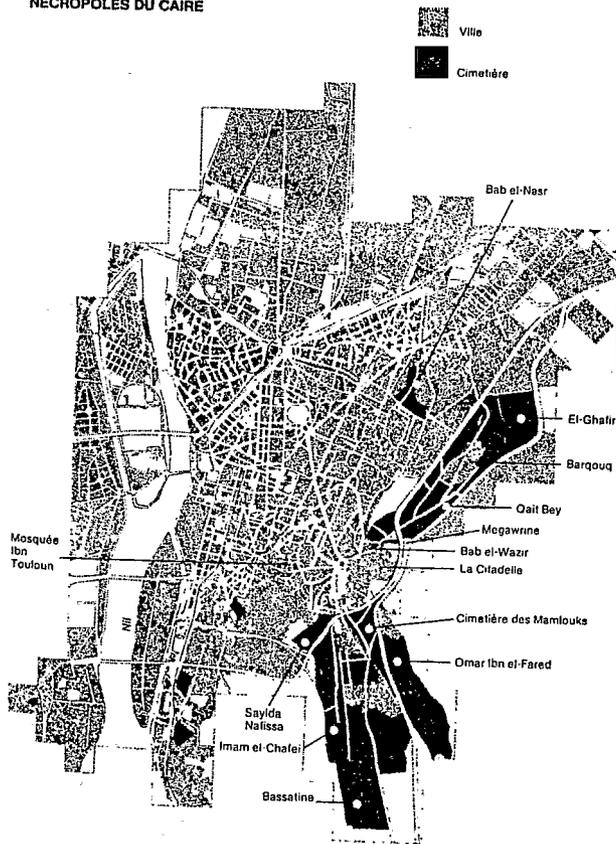
RHONÉ (A.) : *L'Égypte à petites journées*, Paris, nouvelle édition, 1910.

VALLET (J.) : *Contribution à l'étude de la condition des ouvriers de la grande industrie au Caire*, 1907.

VOLAÏT (M.) : « Le Caire : les problèmes de la croissance à la lumière du recensement de 1986 », *Espaces, Populations, Sociétés*, 1988-2, p. 213-225.

WIET (G.) : *Mohamed Ali et les Beaux-Arts*, Le Caire, Dār al-Ma'ārif, n.d.

NECROPOLES DU CAIRE



4 MAI 1990

FA

MAGHREB MACHREK

EGYPTE 1990 Enjeux de société

DP

Ce numéro a été réalisé grâce au soutien du Centre
d'étude et de documentation économique, juridique et sociale (CEDEJ)
du Caire, qui en a assuré la coordination.

Créé en 1968, aux termes d'un accord de coopération signé
entre la France et l'Egypte,

le CEDEJ poursuit, depuis 1980, des activités de recherche
sur l'Egypte et le monde arabe contemporains,
sous la double égide de la sous-direction des sciences sociales
et humaines du ministère français des Affaires étrangères
et du Centre national de la recherche scientifique (CNRS).

Les études sont menées par une équipe franco-égyptienne d'une vingtaine de
chercheurs appartenant à différentes institutions (ministère des Affaires étrangères,
CNRS, ORSTOM...), et relevant de plusieurs disciplines en sciences sociales et
humaines. Elles ont pour axes quatre programmes centraux : « Connaissance de
l'Egypte », « Le Caire contemporain », « Economie politique de la vallée du Nil »,
« Statut et rôle du droit dans le monde arabe contemporain », conduits
en coopération avec des chercheurs et organismes égyptiens.

Deux programmes spécifiques d'appui documentaire à la recherche
sont de surcroît développés : « L'observatoire urbain du Caire »,
« Le marché du livre dans le monde arabe ».

O.R.S.T.O.M. Fonds Documentaire
N° : 30 100 et 1
Cpte : B

C.E.D.I.D. - ORSTOM

VIII PS

M

PL 19